

CONSEILS POUR UNE INSPECTION RÉUSSIE

Parfois, l'employeur et son personnel ne s'entendent pas sur la façon d'éliminer un danger en milieu de travail. L'un ou l'autre peut alors demander l'intervention d'une inspectrice ou d'un inspecteur gouvernemental. Même si ce titre varie d'une province et d'un territoire à l'autre, ces personnes ont le même rôle : veiller au respect des lois et des règlements sur la santé et la sécurité au travail. Le recours à une inspectrice ou un inspecteur permet souvent de renforcer les droits des travailleuses et des travailleurs. Mais pour que cette démarche porte fruits, il y a plusieurs points importants à considérer.

Résoudre le litige à l'interne, si possible

Avant que l'inspection gouvernementale ait lieu, il faut d'abord avoir terminé la démarche de responsabilité interne, à moins d'un danger imminent. La première étape consiste généralement à transmettre votre préoccupation à votre supérieure ou supérieur immédiat, qui collaborera avec le comité de santé et de sécurité pour trouver des moyens d'atténuer le danger et formulera des recommandations à l'employeur. Une fois que le comité a examiné le danger et que l'employeur a formulé sa réponse, vous serez plus à même de déterminer s'il est judicieux de réclamer une inspection.

Documentation

Avant de demander une inspection gouvernementale, sachez qu'il est crucial d'avoir tous les documents et éléments de preuve. Assurez-vous d'indiquer la nature de vos préoccupations. Mentionnez l'article de la loi ou du règlement qui a fait l'objet d'une infraction, si vous le connaissez.

Exemples de documents

- Rapports de premiers secours, d'accident et de quasi-accident (assurez-vous de préserver l'anonymat des personnes impliquées)
- Renseignements sur les demandes d'indemnité d'accident du travail
- Dossiers d'inspection
- Procès-verbaux des réunions du comité de santé et de sécurité
- Courriels, photos et vidéos
- Rapports d'inspection du gouvernement
- Exemple de la loi et des règlements sur la santé et la sécurité de votre province ou territoire

Avant de communiquer avec une inspectrice ou un inspecteur, assurez-vous d'avoir tous les éléments à l'appui de votre demande.

Communiquer avec une inspectrice ou un inspecteur

Donnez votre nom et vos coordonnées afin que la personne sache à qui s'adresser lorsqu'elle mènera son enquête. Vous avez le droit de garder l'anonymat, mais ce n'est pas recommandé. Face à une demande anonyme, l'inspectrice ou l'inspecteur peut choisir, lors de son enquête, de ne parler qu'à l'employeur ou à votre supérieure ou supérieur immédiat. Il pourrait donc ne pas obtenir un portrait complet de la situation.

Rôle et pouvoirs d'une inspectrice ou d'un inspecteur

La personne chargée de l'inspection veille au respect des lois et des règlements sur la santé et

la sécurité au travail. Bien qu'elle dispose d'une certaine autonomie, elle doit néanmoins suivre un ensemble de règles. Elle peut fournir des ressources et des conseils au comité de santé et de sécurité et aux personnes représentantes, et aider les parties à s'entendre. Elle peut procéder à une inspection proactive d'un lieu de travail sans mandat et enquêter sur les préoccupations soulevées, les refus de travailler, les arrêts de travail, les incidents impliquant un décès ou une blessure grave et les avis de maladie professionnelle.

Pour en savoir plus sur le recours à une inspection gouvernementale ou sur les mesures coercitives, consultez le document sur l'application de la loi que vous trouverez dans la Trousse santé et sécurité.